

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/045

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

FOURNITURE ET LIVRAISON DE FOIN SEC,
FOIN ENRUBANNÉ ET PAILLE

1.1 – Marchés publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Vu l'inscription à l'article **60680** du Budget,

Considérant qu'il y a lieu de passer un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la livraison de foin sec, foin enrubanné et paille,

Considérant qu'il y a lieu, pour ce faire, de passer un accord-cadre mono-attributaire avec maximum selon la procédure d'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles **L.2124-2**, **L.2125-1 1°**, **R.2124-2 1°** et **R.2161-2 à R.2161-5** du code de la commande publique,

Vu le choix des offres effectué par la Commission d'Appel d'Offres en date du **2 avril 2024**,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer l'accord-cadre mono attributaire pour la fourniture et la livraison de foin sec, foin enrubanné et paille avec les sociétés suivantes :

Lot	Titulaire	Quantité maximale par an
1 : Fourniture et livraison de foin sec	Lionel DENECKER	140,00 tonnes
2 : Foin et livraison de foin enrubanné	Maxime PAUWELS	170,00 tonnes
3 : Fourniture et livraison de paille	Pascal LOQUET	350,00 tonnes

Les lots n°1 et 2 de l'accord-cadre sont conclus à compter de la **notification** jusqu'au **31 décembre 2024**.

Le lot n°3 de l'accord-cadre est conclu à compter du **1^{er} juin 2024** jusqu'au **31 décembre 2024**.

L'accord-cadre pourra être reconduit 3 fois un an.

Article 2 : Les dépenses seront imputées à l'article **60680** du Budget.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/045

DECISION MUNICIPALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE FOIN SEC,
FOIN ENRUBANNÉ ET PAILLE**

1.1 – Marchés publics

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 18/04/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT